

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

DU 22 AVRIL 1978
DECRET N° 78/302 /MTJ.SGFPT/DFP/4/1/15
portant intégration et nomination de Monsieur MLENANDI Hyacinthe dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Statut Commun des cadres des Services de l'Information (Services Techniques - Informations et Programmes).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

D.P.

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 75-338 du 19.7.1975 fixant le statut commun des catégories A, B, C et D des Services de l'Information;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2188/MEN.D0 du 18.8.1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;

D.C.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 75-338 du 19.7.1975 susvisé, Monsieur MIENANDI Hyacinthe, né le 17.8.1950 à Kibouéndé, titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes obtenu à l'Ecole Nationale Supérieure du Cinéma, de la Télévision et du Théâtre de Lodz (Pologne) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Services de l'Information et des Programmes) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

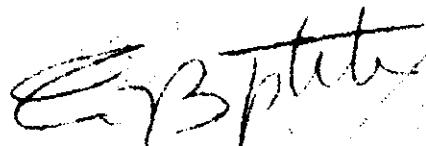
ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports pour servir au Centre d'Animation du Cinéma Populaire.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Septembre 1977, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, 1^{er} 22 AVRIL 1978

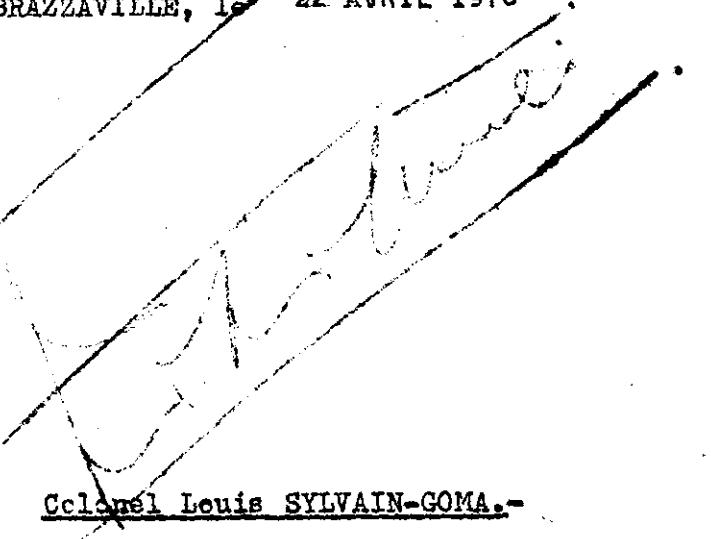
Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Culture, des Arts et des Sports,



Jean-Baptiste TATI-LOUTARD.

Le Ministre du Travail et de la Justice,


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,



Alphonse MOUSSOU-POUATI.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

JORPS	1	GACP	2
DGT.DCGPCE	2	RTC	1
DGT.BST	1	INTERESSE	1
D.F.	2	DOSSIER	3
C.F.	1	SGCM/BC	2
MCAS	1		

Just